

**Règlement intérieur de l'association « Fédération Léa : Les Etudiants associatifs du Limousin »
Adopté par l'assemblée générale du 16/03/2017**

Article 1 – Prix de la cotisation

1. La cotisation relative à l'adhésion et au renouvellement de l'adhésion à la Fédération Léa est fixée à 1 euro.
2. La cotisation versée à l'association Fédération Léa est définitivement acquise, même en cas de radiation.

Article 2 – Elections étudiantes

1. Les listes présentées par la Fédération Léa lors des élections (centrales et CROUS) doivent être présentées aux membres adhérents via la mailing administrateurs aussi tôt que possible
2. Les professions de foi portées par les listes présentées par la Fédération Léa doivent être présentées aux membres adhérents via la mailing administrateurs aussi tôt que possible.
3. La nomination à la vice-présidence étudiante concernant l'Université se fait par vote à la majorité simple entre les élus centraux (CA, CFVU, CR) de la Fédération Léa.
4. La nomination à la vice-présidence étudiante concernant le CROUS se fait par vote à la majorité simple entre les élus CROUS de la Fédération Léa.
5. Concernant les points 3 et 4, si le vote des élus ne départage pas la nomination, cette dernière sera décidée par le bureau (restreint et élargi)

Article 3 – Assemblées générales – Conseil d'administration – Modalités applicables aux votes

1. Votes des membres adhérents présents

Les membres adhérents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être à la demande d'un membre adhérent.

Article 4 – Réunion de bureau et administrateurs

Le bureau (restreint et élargi) doit offrir la possibilité aux personnes désignées par les voies internes des associations adhérentes d'assister à leur réunion.

Article 5 – Groupe de travail

Des groupes de travail peuvent être constitués par décision du conseil d'administration.

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration à la majorité simple des membres.